

Montélier *Mag*

www.montelier.com

parole de maire

Madame, Monsieur,

Le déconfinement prévu ce lundi est très attendu par la plupart d'entre nous, avec à la fois des craintes légitimes car nous savons que la crise est loin d'être terminée et avec soulagement car nous allons pouvoir retrouver, sous certaines conditions, une vie sociale.

Ce déconfinement nécessitera tout d'abord de nouveaux comportements hors de chez nous : la poursuite de l'application des mesures barrières bien sûr, la limitation des contacts ensuite, donc de nouvelles formes de vivre-ensemble, au moins tant qu'un vaccin ne sera pas efficace et répandu.

En complément de ces précautions, nous devons parfois porter un masque, notamment dans les transports en commun mais aussi dans certains espaces restreints.

C'est la raison pour laquelle, ainsi que je vous l'annonçais le 22 avril dernier, la commune et la région ont commandé des masques « grand public » conformes aux normes AFNOR SPEC 276-001 à votre attention. Suite aux difficultés rencontrées par la région, difficultés propres à cette période (nécessité de ré-affecter des chaînes de production, de trouver la main d'œuvre pour livrer et conditionner les masques...), le premier d'entre eux doit nous être livré par la région ce mercredi (et non avant le 11 mai). Nous mettrons bien entendu tout en œuvre pour le distribuer dans votre boîte aux lettres dans les plus brefs délais.

Si vous devez vous déplacer rapidement et que ce déplacement nécessite le port d'un masque, sachez que vous pouvez en acheter dans les grandes surfaces.



Bernard Vallon
Maire de Montélier

Quant aux enfants, nous remettrons d'ici lundi aux enseignants un masque lavable par élève scolarisé en école élémentaire à partir de la semaine prochaine. En effet, le port d'un masque est fortement déconseillé en école maternelle mais, s'il n'est pas recommandé à l'école pour les élèves d'élémentaire, ceux-ci peuvent en être équipés s'ils le souhaitent.

Vous assurant de mon dévouement et de celui des élus et agents municipaux qui m'accompagnent au quotidien,
Cordialement,



Réouverture de la mairie

La plupart des demandes adressées à la mairie peuvent être traitées à distance : la période de confinement qui s'achève en a fait la preuve. Les services administratifs de la mairie ouvriront à nouveau leurs portes ce 11 mai du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30. Nous vous remercions, dans la mesure où votre demande peut être traitée à distance, de nous contacter par mail ou par téléphone. Car éviter les contacts, c'est éviter la maladie !

Retrouvez toutes nos coordonnées sur www.montelier.com ou bien appelez nous au 04 75 59 93 93 ou adressez nous un mail à contact@montelier.com



Réouverture des écoles

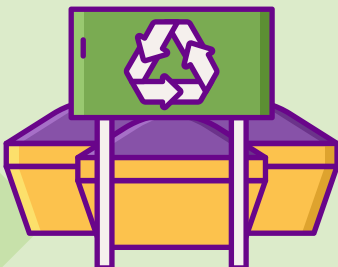
La rentrée des classes se fera, pour la majorité d'entre elles, ce mardi 12 mai à Montélier. Le retour des enfants se fera sur la base du volontariat des familles et dans la limite de 15 enfants simultanément dans une même classe. Les enfants non accueillis poursuivront en enseignement à distance et pourront, si leurs parents exercent des professions médicales, d'enseignants ou d'agents périscolaires, être accueillis au service minimum d'accueil. Ils pourront décider de rejoindre l'école en présentiel lors des prochaines consultations à conduire par les écoles.



Réouverture de 7 déchetteries

Depuis le lundi 27 avril, 7 déchetteries de l'Agglo ont ouvert leurs portes pour les particuliers et les professionnels, selon leur fonctionnement habituel en terme d'horaires, accès, volumes et types de déchets.

Les 7 déchetteries sont : Bourg-de-Péage, Etoile-sur-Rhône, Marches, Romans-sur-Isère, Saint-Marcel-Les-Valence, Valence-le-Haut et Valence-Portes. Celle de Montvendre devrait ouvrir à partir de la semaine prochaine. Accès gratuit sur présentation du badge ou d'un justificatif de domicile à positionner sur le tableau de bord et apports de déchets limités à 3m3 par jour (5m3 pour déchets verts). Il est demandé aux usagers de venir si possible équipés de gants et d'un masque.





Maintien de la fermeture des équipements municipaux

Le 28 avril, le gouvernement a énoncé différentes mesures dont l'interdiction de la pratique de sports intérieurs, collectif ou de contact et l'interdiction d'ouverture des salles des fêtes et salles polyvalentes jusqu'au 1^{er} juin 2020. Seront donc fermés jusqu'au 1^{er} juin les établissements suivants : Salle Marcel Pagnol, Centre d'animation Jean Giono, Maison des services (salles des Passereaux, des Perruches, des Passerines et Microtel), Maison des associations de Fauconnières dont salle de musculation, Salle des Cerceaux, Gymnase la Pimpie dont salles de Judo et de tennis de table, Complexe sportif le Prieuré, Ancien stade, Tennis club (seule la pratique en simple est autorisée sur les courts) et Pavillon des Jeux.

En accord avec l'équipe bénévole gestionnaire, la Médiathèque Jean Monnet restera également fermée car les conditions de sécurité et sanitaires ne seraient pas suffisantes pour accueillir le public.

Fêtes annulées

La crise que nous traversons ne se prête pas au rassemblement d'un nombre important de personnes. C'est pourquoi la Municipalité s'est résignée à ne pas organiser Montéliér en Fête et a demandé aux asso-

ciations de renoncer aux traditionnelles Fête de la Musique et galas divers. L'organisation de la Fête du Jeu et du Forum de Associations fera l'objet d'une décision ultérieure, au regard des conditions sanitaires à venir.

Inscriptions au Centre de Loisirs Été

Sous réserve des modalités à venir dans le cadre de la crise sanitaire en cours, le centre de loisirs de Montéliér sera ouvert du 6 au 31 juillet et du 24 au 31 août 2020.

Les inscriptions ont débuté le 4 mai 2020 à 8h30. Comme chaque année, un nouveau

dossier est à renseigner, vous le trouverez à disposition sur le site de la commune rubrique : Périscolaire/Téléchargez vos documents utiles. A retourner complet en mairie (mail ou courrier).

Sécheresse 2019 : vous avez constaté des fissures ?

L'été 2019 a été marqué par un nouvel épisode de sécheresse. Si celle-ci a occasionné des fissures dans votre habitation, merci de nous en informer d'ici au 30/05/2020 (courrier ou mail + photos). Nous constituerons un dossier pour demander aux services

compétents la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Cette reconnaissance permet en effet de faire jouer son assurance et d'être indemnisé pour réaliser des travaux de réfection.

UNE MÉDIATION FAMILIALE À MONTÉLIER

Des professionnelles diplômées d'Etat vous proposent un espace de communication apaisé respectant des principes de confidentialité, d'impartialité et de neutralité. Les entretiens permettent de maintenir ou restaurer le lien entre des personnes dans des situations tendues, conflictuelles et de hauts conflits.

A Montéliér, vous pouvez bénéficier des services de Valérie Thouvenot 07 69 50 34 66 et Victoire Mansilla 07 68 94 09 00 (mediationfamiliale26.wordpress.com).



COLLECTE DE COURRIER À DOMICILE POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES

Pour limiter les déplacements des personnes isolées et fragiles, la Poste propose désormais de collecter à leur domicile leur courrier à envoyer. Ce service est gratuit et il suffit pour en bénéficier de se signaler à son facteur, lors de son passage ou en apposant un mot ou un signe sur sa boîte aux lettres.

Pour affranchir le courrier, deux possibilités : imprimer une étiquette d'affranchissement depuis laposte.fr ou payer l'affranchissement directement au facteur par chèque ou en espèces avec l'appoint.